

Justice : un budget insuffisant

La **Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice** (CEPEJ – Conseil de l'Europe) a rendu en 2020 son dernier rapport d'évaluation des systèmes judiciaires européens (Efficacité et qualité de la Justice), basé sur les données de l'année 2018. Une nouvelle fois, ce rapport illustre la **situation critique de la Justice française en termes budgétaires et de moyens humains**.

L'étude porte sur 45 Etats membres et trois pays observateurs. La France, en fonction de son PIB/habitant, se situe dans le groupe C (avec Chypre, l'Espagne, l'Islande, l'Italie, le Royaume-Uni, la Slovénie et Malte).

Budget alloué au système judiciaire

Moyenne du budget par an et par habitant (*hors administration pénitentiaire*) :

- tous pays confondus : 71,56€
- France : **69,50€** (augmentation de 3,5€ depuis 2016)
- groupe C (*celui de la France*) : 84,13€

Personnels de justice et avocats

Personnels de greffe (dénomination : personnels non juges) : **34,1** pour 100.000 habitants (**moyenne : 60,9** ; Allemagne : 65,1 ; Espagne : 101,4 et Italie : 37,1)

Juges : **10,9** pour 100.000 habitants (**moyenne : 21,4** ; groupe C : 17,7)

Procureurs : **3** pour 100.000 habitants (**moyenne : 11,25** ; Allemagne : 7,1 ; Espagne : 5,2 ; Italie : 3,7).

La CEPEJ relève que « *la France, affiche le plus petit nombre de procureurs en Europe ou presque, ceux-ci devant malgré tout gérer un nombre très élevé d'affaires (6,6/100 habitants)* » et exercer « *un nombre record de fonctions* » (13 sur les 14 recensées par la CEPEJ).

Les avocats, auxiliaires de justice : **99,9** pour 100.000 habitants (moyenne : 123 ; en Allemagne : 198,9, Italie : 388,3 ; Espagne : 304,6)

La CEPEJ note que la France souffre de **délais de traitement dégradés** pour la justice civile et commerciale.

Ce rapport démontre, s'il en était encore besoin, l'urgence de l'augmentation des recrutements de l'ensemble des personnels ainsi que l'amélioration des statuts et des conditions de travail.